

Paris, le 17 juillet 2012

L'AMF attire à nouveau l'attention du public sur les activités de la société FAIRVESTA

L'Autorité des marchés financiers (AMF) reçoit toujours de nombreuses questions de la part d'investisseurs particuliers et de professionnels relatives aux activités de la société Fairvesta. Cette société, dont le siège social est situé Konrad – Adenauer Str. 15 D-72072 Tübingen en Allemagne et dont le site internet est le suivant : www.fairvesta.de, propose des placements immobiliers tels que Mercatus, Lumis, ou encore Chronos¹ avec des perspectives de rendement élevées. Ces placements sont souvent commercialisés en France de manière très active par des personnes tenant des discours parfois déséquilibrés au regard des risques en capital encourus. Ces produits ne relèvent pas de la réglementation applicable aux titres financiers.

La société Fairvesta n'est d'ailleurs ni autorisée à fournir en France des services d'investissement ou des conseils en investissement financier ni habilitée à se livrer à une activité de démarchage bancaire ou financier et les placements proposés n'ont pas donné lieu à l'élaboration d'un document d'information visé ou revu par l'AMF.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux monétaire (l'épargnant pourra aussi se référer au taux du livret A) comporte a priori un risque sensible, notamment de non remboursement du capital investi ;
- Les informations communiquées par votre intermédiaire doivent être claires et compréhensibles. L'adage « n'investissez que dans ce que vous comprenez » vous évitera bien des déconvenues ;
- Obtenez un maximum d'informations sur les intermédiaires qui vous proposent le produit (habilitation/agrément, identité sociale, siège social etc.) ;

¹ Indépendamment de ces produits, les sociétés FAIRVESTA EUROPE AG et FAIRVESTA EUROPE AG II, dont les sièges sont au Liechtenstein, ont émis des obligations qui ont fait l'objet de visas délivrés par l'autorité de régulation du Liechtenstein (finanzmarktaufsicht Liechtenstein). Les certificats d'approbation et les prospectus de ces émissions obligataires ont été notifiés à l'AMF, et sont disponibles sur notre site internet, via la rubrique « [Décisions et informations financières](#) ».

- Posez-vous la question de savoir comment, et par qui, est réalisée la valorisation (prix d'achat ou de vente) du produit proposé ;
- Enfin, compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, certains investissements présentent un risque élevé d'absence de liquidité à la revente du produit. Il est donc impératif de se renseigner précisément sur les règles ou mécanismes mis en place qui permettent la revente du produit.

*

* *

Vous avez des questions, des interrogations ? Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.